

Pour défendre nos retraites, mobilisé-es à partir du 5 décembre

Un système par points = incertitude du montant de la pension

Toutes, tous en grève
le 5 décembre,
fermons les écoles !

LES RETRAITES
UN CHOIX DE SOCIÉTÉ !

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

FINANCER
LES RETRAITES

C'EST POSSIBLE !

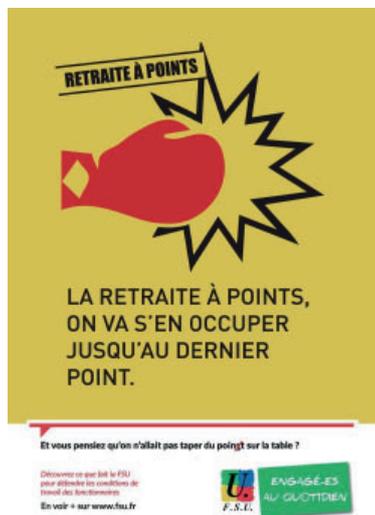
Manifestation à Paris
14 h
place d'Italie → Nation

Fin du code des Pensions = Calcul sur l'ensemble des salaires
de la carrière Fonction Publique au lieu des 6 derniers mois.

Dans les assemblées générales, le SNUipp-FSU mettra en débat avec les personnels les suites de l'action et le calendrier envisagé (reconduction, nouveau temps fort national la semaine suivante, nouvelle journée de grève, manifestation un samedi...).

Sommaire : p.1 : Manifestation à Paris le 5 décembre - p.2 et 3 : Une réforme dangereuse ; Aujourd'hui, un système par annuités... ; Et demain par points ; Les revendications de la FSU - p.4 : Permutations 2019-2020 ; RIS spécifiques.

2.



Pour défendre nos retraites, toutes et tous en grève à compter du 5 décembre

Une réforme dangereuse

Le rapport Delevoye a défini les contours de la réforme systémique des retraites voulue par le président de la République : il prévoit une baisse des pensions drastique, le recul de l'âge effectif de départ et l'allongement de la durée d'assurance.

En réalité, ce qui est en jeu **c'est un bouleversement complet d'un des piliers du système de protection sociale mis en œuvre après la Libération, fondé sur le principe de répartition et de solidarité entre générations.**

Dans un système par répartition, les cotisations versées par les actifs financent les pensions des retraité-es, ces actifs étant assurés à leur tour que leurs retraites seront financées par les cotisations des générations suivantes.

En réalité, ce qui est en jeu, c'est la volonté d'alléger les «charges» des employeurs et de diminuer le montant des pensions dans un cadre budgétaire contraint.

En réalité, ce changement de système n'est pas nécessaire pour garantir une retraite de haut niveau à toutes et à tous. En effet, les régimes de retraites actuels sont quasiment à l'équilibre même s'ils pourront subir un léger déficit selon la progression du PIB.

Cette réforme est catastrophique pour l'ensemble des salarié-es et fonctionnaires, et particulièrement pour les femmes. Parmi les fonctionnaires, ce sont les enseignant-es qui seraient les plus touché-es notamment dans le premier degré !

Aujourd'hui, un système par annuités...

Bien que fortement dégradé par les réformes qui se sont succédé depuis 1993, le système actuel de retraite revêt encore des caractéristiques protectrices, notamment grâce aux mobilisations. La référence au traitement détenu les 6 derniers mois est un acquis fondamental qui permet de prendre en compte la spécificité du déroulement de carrière des fonctionnaires.

Le taux de pension (taux plein) de 75 % permet de «remplacer» le revenu d'activité et de permettre le maintien d'un niveau de vie digne.

Pour bénéficier d'une retraite à taux plein, actuellement 166 trimestres sont requis soit 41,5 annuités, 43 annuités seront exigées en 2035, cela nous amène au-delà de l'âge requis pour l'ouverture des droits (57 pour les actifs et 62 ans pour les sédentaires).

Depuis 2006, une décote de 1,25 % par trimestre manquant s'applique, avec un maximum de 25 %. En 2016, près d'un tiers des enseignants et enseignantes du premier degré sont partis à la retraite avec une décote.

Les organisations syndicales et de jeunesse réaffirment leur opposition au projet de réforme de retraites par points et pour gagner un renforcement, une amélioration du système actuel de retraites solidaire et intergénérationnel.

L'émergence et la construction de luttes dans les différents secteurs professionnels, montrent la nécessité d'apporter des réponses aux salarié-es en termes d'emploi, de salaires, d'égalité entre les femmes et les hommes, de conditions de travail... Autant de sujets qui sont étroitement liés aux questions de la retraite et que l'actuel projet de réforme gouvernemental aggravera.

La réforme du système de retraite représente une attaque sans précédent pour tous les salarié-es, en réduisant drastiquement le montant des pensions. Alors même que l'équilibre des caisses de retraites ne nécessite pas de réforme.

Ainsi, pour les professeurs des écoles, l'abandon du système actuel par répartition, remplacé par le système de retraite à points conduirait à une baisse de pension inacceptable : **entre 900 et 1000€ de moins par mois !**

Les organisations syndicales et de jeunesse (FSU, CGT, Solidaires, UNL, UNEF) appellent l'ensemble des salarié-es du secteur privé comme du secteur public, des retraité-es, des privé-es d'emploi, des jeunes, à une 1^{ère} journée de grève interprofessionnelle le jeudi 5 décembre 2019.

...Et demain par points ?!

La réforme prévoit que les différents régimes de retraites actuels soient regroupés en une seule caisse qui recevrait les cotisations et financerait les pensions de l'ensemble des retraité-es.

Chaque mois, les cotisations versées seraient transformées en points, dont la valeur d'achat serait de 10 €. Le montant de la pension serait déterminé par une valeur de service fixée à 0,55 € annuel par point pour un départ à 64 ans. Ainsi, 100 € de cotisations permettraient d'acquérir 10 points qui donneraient ensuite 5,50 € de rente brute annuelle.

Les cotisations telles que prévues pénaliseraient les pensions à deux niveaux :

- elles intègrent les moins bonnes années (début de carrière, temps partiels...) pénalisant l'ensemble des salarié-es, les fonctionnaires, particulièrement les femmes ;
- elles incluent les primes et indemnités, ce qui pénaliserait les enseignant-es du premier degré pour qui elles représentent en moyenne 8 % du salaire brut seulement (contre près de 30 % pour les fonctionnaires d'État non enseignant-es).

Pour les PE, la perte pourrait atteindre 900 € nets par mois ! Inacceptable ! La réforme prévoit un allongement de la durée de cotisations jusqu'à 45 ans et un départ à la retraite à 64 ans. Une régression sans précédent qui ferait exploser le Code des pensions, qui définit les règles propres aux retraites des fonctionnaires, en lien avec le statut. La faiblesse actuelle du niveau des salaires

a poussé le gouvernement à ouvrir des discussions dans les ministères et notamment à Education nationale.

Le système individuel à points du projet de réforme rend aléatoire le montant des pensions et vise à repousser l'âge de départ à la retraite, c'est NON !

Les revendications de la FSU

Les régimes de retraites actuels sont quasiment à l'équilibre et ne nécessitent pas une telle réforme. Ils doivent être améliorés.

La FSU continue de revendiquer :

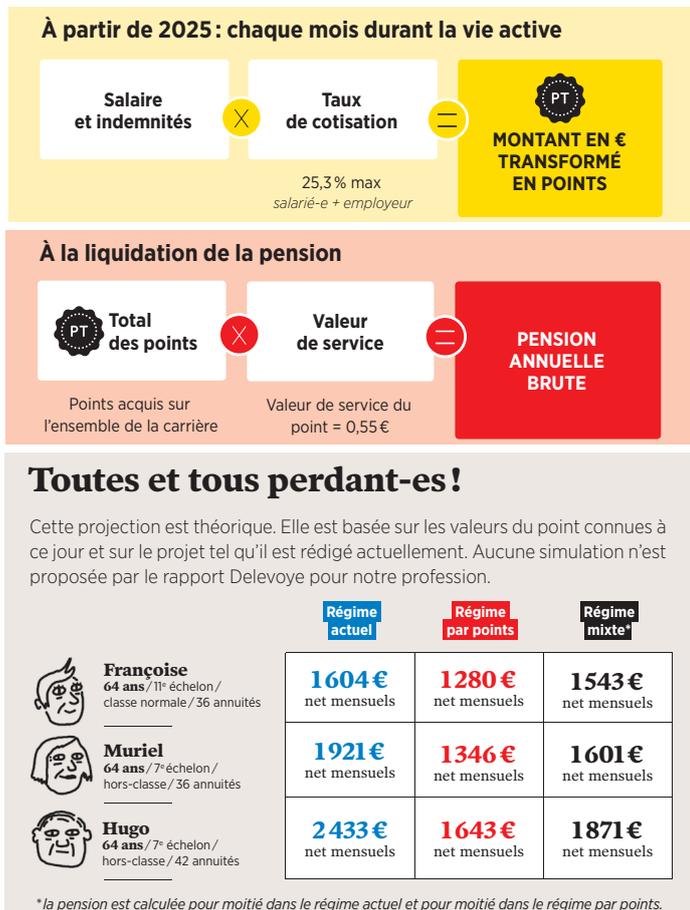
- Un système de solidarité intergénérationnelle à prestations définies avec un départ à 60 ans et 75% du dernier revenu d'activité, pour 37,5 annuités, avec la prise en compte des périodes d'étude et de stages ;
- La référence au calcul de la pension sur la rémunération détenue depuis 6 mois en raison de la spécificité des carrières des fonctionnaires et de leur statut. En effet, les rémunérations des fonctionnaires progressent tout au long de leur carrière, en commençant avec des rémunérations faibles, selon des grilles pré établies évitant des négociations avec la hiérarchie. Cela les protège de l'arbitraire et ainsi garantit leur neutralité dans l'exercice de leur mission de service public.
- L'abandon immédiat de la décote et de la surcote, l'amélioration des droits familiaux (prise en compte des enfants, réversion...), l'amélioration de la situation des polypensionné-es.
- Une revalorisation significative des salaires et la suppression des inégalités entre les femmes et les hommes.
- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen est indispensable pour permettre aux retraité-es de ne pas voir leur pouvoir d'achat décrocher par rapport aux salarié-es.

Quelles alternatives ?

Des alternatives existent à l'allongement continu de la carrière prôné par les différents gouvernements, elles doivent être discutées et non écartées d'emblée. Pour le SNUipp et la FSU, il n'est pas concevable que l'on fixe à l'avance un plafond de dépenses pour le financement des retraites.

Le défi auquel est confrontée la retraite par répartition est bien celui de reconquérir un haut niveau d'emploi et de salaire.

Réduire fortement le chômage en partageant le travail, mieux distribuer les richesses produites entre salaire et capital afin de permettre l'augmentation des cotisations retraite sont d'autres choix de financement possibles.



Permutations 2019-2020

Plusieurs éléments restent encore très flous et devraient être précisés lors du CTM du 5 novembre 2019, mais nous pouvons déjà vous prévenir que :

- il sera plus difficile pour vos élu-es de contrôler et corriger l'ensemble du mouvement.
- vous devrez vous-même vérifier (via I Prof) que l'administration n'a pas fait d'erreur en calculant votre barème (ce qui arrive souvent)
- si vous constatez des erreurs, vous devrez vous-mêmes saisir l'administration pour contester.
- vous aurez alors la possibilité de vous faire accompagner par un représentant syndical.

Le SNUipp-FSU 93 vous accompagne tout au long de votre démarche, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Dès lors, afin que nous puissions vous aider au mieux à vérifier votre barème si vous mutez, nous vous invitons fortement (et plus encore que les années passées) à remplir une fiche de contrôle dans notre «e-dossier permutations» sur notre site SNUipp 93.



Tout est détaillé dans notre «e-dossier permutations».

Si vous bénéficiez de bonifications nous vous recommandons de préparer dès maintenant les pièces justificatives à fournir, les délais de réception pouvant parfois être très longs (notamment pour les extraits d'acte de naissance demandés pour le rapprochement entre conjoints pacsés).

N'hésitez pas à nous contacter.

Calendrier :

La note de service Mobilité parue le **14 novembre 2019** et ouverture du serveur pour la saisie des vœux sur SIAM

**du 19 novembre 12 h
jusqu'au 9 décembre 2019 12 h.**

UNE LOI FONCTION PUBLIQUE CONTESTÉE

Au milieu de tant d'autres réformes discutées et discutables, cette rentrée est aussi marquée par une réforme en profondeur de la fonction publique. La loi dite de Transformation de la Fonction Publique a été votée au Parlement le 6 août dernier, et se trouve mise en œuvre malgré l'opposition (et le vote contre au printemps dernier) de la FSU et de la plupart des autres organisations syndicales.

Projet de loi Fonction publique : trop peu d'avancées, la FSU vote contre !

L'un des aspects de cette réforme est la réduction importante du rôle des commissions paritaires (CAPD, CAPA, CAPN), ce qui aura un impact non négligeable sur le suivi des opérations de carrière des agent.es, et en particulier dès cette année scolaire sur les opérations de mutations.

Réunion d'information spéciale PERMUTATIONS 2019/2020

Judi 21 novembre, à partir de 17 h 30, à la bourse départementale du Travail de Bobigny

1 place de la libération (Salle H.Oreste) Tramway T1 : arrêt Libération - En voiture sur GPS indiquez rue des bons enfants à Bobigny

Judi 28 novembre, à partir de 17 h 30 à la bourse du Travail de Saint-Denis

9-11 rue Génin (Salle L.Michel) - Porte de Paris

**Mercredi 11 décembre, de 10 h à 16 h, permanence du SNUipp-FSU 93
pour un suivi individuel et vérifications des pièces à fournir**

sur place à la bourse départementale du Travail de Bobigny ou par téléphone (01 48 96 36 11)

RIS spécifiques :

RIS Enseigner Hors de France

Mercredi 20 novembre 2019 de 9 h à 12 h

Bourse Départementale de Bobigny

1 place de la libération (Salle de Commission n°1)

RIS spéciale Entretien LA Direction

Mercredi 18 décembre 2019 de 9 h à 12 h

Bourse Départementale de Bobigny

1 place de la libération (Salle de Commission n°1)

Retrouvez toutes les réunions d'information syndicale du SNUipp-FSU 93 sur le site 93.snuipp.fr